



combien coute l'acte notarial pour enregistrer ces volontées sur le testament

Par **the**, le **02/02/2021** à **14:26**

Nous sommes trois enfants ,chacun recevra une part de l'héritage (1/4 chacun) .

Mon père peut -il décider de donner le 1/4 restant juste à ses deux enfants ?

car le troisième n'aide pas mon père très malade...

Combien coute cet acte chez le notaire ?

Doit-il se déplacer ? Ou une lettre suffit-elle ?

Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **02/02/2021** à **14:34**

bonjour,

votre père peut établir un testament olographe qui ne nécessite pas le recours à un notaire, il peut également faire son testament devant un notaire, ce sera un testament authentique.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F770>

salutations